Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260321-DELIB210326017-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 - 03

République Française

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2026

Convocation affichée et envoyée le 16/03/2026

L'an **deux mille vingt-six et le vingt-et-un mars** à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, Maire sortant puis de la doyenne d'âge Madame Odile FAURE jusqu'à l'élection de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire nouvellement élu.

En exercice : 11
Présents : M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Mme GUILLET Claire, M. GUILLOU Jean-Michel, Mme HAMELIN Marion, M. JAMET Stéphane-Henri, M. JULLIEN Jean-Yves, Mme LEGER Mélinda, M. RÉGNAULT Yann
Absents excusés : Claire ARBEY (donne Pouvoir à Odile FAURE), Joseph ATTIMONT (donne Pouvoir à Stéphane-Henri JAMET)
Secrétaire de séance : Claude BOURSAULT

DÉLIBERATION N°21.03.26-017 **Désignation des membres pour les différentes commissions communales**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22 et suivants,
Vu l'installation du Conseil municipal en date du 21/03/2026
Considérant que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil,
Considérant la nécessité d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'instruction des dossiers communaux,

Monsieur le Maire explique que les membres de toutes les commissions communales doivent être désignées pour la nouvelle mandature 2026.
Les commissions municipales ont un rôle consultatif.
Elles instruisent les affaires qui leur sont soumises et émettent des avis à destination du Conseil municipal. Elles se réunissent sur convocation de leur président, la convocation précisant l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260321-DELIB210326017-DE

LISTE des DELEGUES des COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire est membre de droit de toutes les Commissions Communales

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Information- Communication Les *iffs.net* Internet et autres	- Claire ARBEY - Mélinda LÉGER - Dorothée PIHERY	- Odile FAURE - Joseph ATTIMONT - Yann REGNAULT
Voirie communale	- Claude BOURSAULT	- Stéphane-Henri JAMET
Bâtiments Travaux communaux	- Claude BOURSAULT - Yann REGNAULT - Claire GUILLET	
Jeunes- Nouveaux arrivants	- Odile FAURE - Jean-Michel GUILLOU	-Thierry GENARD
Animation- Culture	- Marion HAMELIN - Thierry genard	- Yann REGNAULT
Environnement chemins et Sentiers Pédestres	- Yann REGNAULT - Marion HAMELIN - Dorothée PIHERY	-Jean-Michel GUILLOU - Odile FAURE
Finances-Budget.	- Joseph ATTIMONT - Claude BOURSAULT - Mélinda LÉGER - Yann REGNAULT	-Stéphane-Henri JAMET - Claire GUILLET
Personnel communal	- Jean-Yves JULLIEN	- Stéphane-Henri JAMET
Ecoles	- Dorothée PIHERY - Marion HAMELIN	- Mélinda LÉGER
AFEL	- Dorothée PIHERY - Jean-Michel GUILLOU	- Claire GUILLET
Assainissements autonome & Collectifs Station d'épuration	- Stephane-Henri JAMET	- Claude BOURSAULT
Travaux église Cimetière	- Joseph ATTIMONT - Yann REGNAULT - Claire ARBEY	-Stephane-Henri JAMET - Odile FAURE
Salle des Fêtes - Accessibilité- Suivi conformité & accessibilité des lieux publics	- Claude BOURSAULT - Jean-Michel GUILLOU	- Claire GUILLET

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260321-DELIB210326017-DE

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)	- **Joseph ATTIMONT** - **Claire ARBEY** - **Mélinda LÉGER** - **Jean-Luc DEMAY** - **Claude BOURSAULT** - **Claude DUVAL**	- **Jean-Claude LERAY** - **Bertand SIMON** - **Odile FAURE** - **Bernard BUSNEL** - **Martine DECASNEUVE** - **Jean-Michel GUILLOU**
Conseil d'administration Communes Patrimoine Rural de Bretagne	- **Odile FAURE** - **Yann REGNAULT** - **Dorothée PIHERY**	- **Claire ARBEY**
Comice Agricole	- **Jean-Yves JULLIEN**	- **Jean-Claude LERAY**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la composition des commissions communales pour la mandature 2026-2031 telle que présentée ci-dessus.

- **DE VALIDER** que les commissions sont constituées pour la durée du mandat municipal, sauf décision contraire du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

